

N° 6bis

BULLETIN D'INFORMATION ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 5 juin 2015

AVIS ET PUBLICATIONS :

- DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHAMPAGNE-ARDENNE ET DU DEPARTEMENT DE LA MARNE
- Arrêté préfectoral modificatif du **3 juin 2015** portant composition de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) de la Marne
- Arrêté préfectoral modificatif du **3 juin 2015** portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de la Marne
- Arrêté du **18 mai 2015** relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Trésorerie de Châlons Banlieue et de Châlons Municipale
- Décision du **20 mai 2015** de représentation auprès du Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de champagne
- Procuration en date du 15 mai 2015 – Recette des finances de Reims
- Décision en date du 1^{er} juin 2015 de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons en Champagne et dans les quatre sous-préfectures (Reims, Epernay, Vitry-le-François et Sainte-Menehould), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique – Publications).

**⊗ Direction régionale des finances publiques de Champagne-Ardenne
et du département de la Marne**



PRÉFET DE LA MARNE
Arrêté MODIFICATIF n° 2015 - du 03/06/2015

**modifiant l'arrêté n°2014-04 du 14 octobre 2014 portant composition de la commission
départementale des impôts directs locaux (CDIDL) de la Marne**

**LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE,
PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MARNE**

VU le code général des impôts ;

VU la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée,
notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de
fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et
des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n°2014-745 du
30 juin 2014 ;

VU la délibération n° SE15-05-I-13 du 22/05/2015 du conseil départemental de la Marne
portant désignation du représentant du conseil départemental auprès de la commission
départementale des impôts directs locaux du département de la Marne et de son suppléant ;

VU la lettre du 30/09/2014 de l'association départementale des maires procédant à la désignation
des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité
propre auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département de la
Marne ainsi que de leurs suppléants ;

VU l'arrêté n° 2014-02 du 13 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables
au sein de la commission départementale des impôts directs locaux du département de la Marne
ainsi que de leurs suppléants, après consultation des chambres de commerce et d'industrie de
Châlons-en-Champagne-Vitry-le-François-Ste-Ménéould et de Reims-Epernay en date du
10/07/2014, de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Marne en date du 10/07/2014 et des
organisations représentatives des professions libérales du département de la Marne en date du
10/07/2014 ;

**Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation des représentants du conseil
départemental en cas de renouvellement général des conseils départementaux, conformément
à l'article 9 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;**

Considérant que le conseil départemental dispose d'un représentant auprès de la commission
départementale des impôts directs locaux du département de la Marne ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 3 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de

coopération intercommunale à fiscalité propre est de 2 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 5;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des impôts directs locaux du département de la Marne dans les conditions prévues aux articles 6 à 8 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté n° 2014-04 du 14 octobre 2014 portant composition de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) de la Marne est modifié comme suit, en son article 1er :

Mr VERSTRAETE Vincent, commissaire titulaire représentant du conseil départemental est désigné en remplacement de Mme BARRE Olivette.

Mr MARX Jean, commissaire suppléant représentant du conseil départemental est désigné en remplacement de Mr MOUTON Thierry.

ARTICLE 2 :

La commission départementale des impôts directs locaux du département de la Marne en formation plénière est composée comme suit :

AU TITRE DU REPRESENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Titulaire	Suppléant
VERSTRAETE Vincent	MARX Jean

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
DUTOT Raynald	OESLICK Cécile
THIERY Florian	TRONCIET Marie-Jeanne
POINTUD Jean-Michel	LEROY Jean-Louis

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :

Titulaires	Suppléants
DESSOYE Gilles	CHAMPION Bernard
MAGNIER Lise	BOULARD Roland

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
HENAULT Christian	BOULEY Robert
GEISS Alain	LAURENT Pierre
VACHET Ludovic	HAUTEM Dominique
PIRAUX Grégory	NIVOIS Jean-Luc
MOBUCTION Tanguy	DUVAL Eric

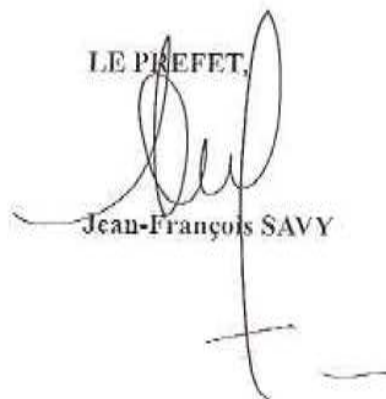
ARTICLE 3 :

Le Secrétaire général et le Directeur régional des finances publiques de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

LE PREFET,



Jean-François SAVY



PRÉFET DE LA MARNE
Arrêté MODIFICATIF n° 2015- du 03/06/2015

modifiant l'arrêté n°2014- 03 du 14 octobre 2014 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de la Marne

**LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE,
PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MARNE**

VU le code général des impôts ;

VU la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n°2014-745 du 30 juin 2014 ;

VU la délibération n°SE15-05-I-13 du 22/05/2015 du conseil départemental de la Marne portant désignation des représentants du conseil départemental auprès de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Marne ainsi que de leurs suppléants ;

VU la lettre du 30/09/2014 de l'association départementale des maires procédant à la désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Marne ainsi que de leurs suppléants ;

VU l'arrêté n°2014-01 du 13 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Marne ainsi que de leurs suppléants, après consultation des chambres de commerce et d'industrie de Châlons-en-Champagne-Vitry-le-François-Ste-Ménéhould et de Reims-Epernay en date du 10/07/2014, de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Marne en date du 10/07/2014, des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et des organisations représentatives des professions libérales du département de la Marne en date du 10/07/2014 ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation des représentants du conseil départemental en cas de renouvellement général des conseils départementaux, conformément à l'article 4 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Marne s'élève à 2 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Marne dans les conditions prévues aux articles 1^{er} à 4 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté n° 2014-03 du 14 octobre 2014 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de la Marne est modifié comme suit, en son article 1er :

Mr ROZE Jean-Marc, commissaire titulaire représentant du conseil départemental est désigné en remplacement de Mr DE COURSON Charles .

Mr DE COURSON Charles, commissaire titulaire représentant du conseil départemental est désigné en remplacement de Mme BEAUVAIS Valérie .

Mme MAGNIER Lise, commissaire suppléant représentant du conseil départemental est désignée en remplacement de Mr VALENTIN Patrice.

Mr LEVEQUE Dominique, commissaire suppléant représentant du conseil départemental est désigné en remplacement de Mme DOREMUS Mariane.

ARTICLE 2 :

La commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Marne en formation plénière est composée comme suit :

AU TITRE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Titulaires	Suppléants
ROZE Jean-Marc	MAGNIER Lise
DE COURSON Charles	LEVEQUE Dominique

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
SIMON Alain	LABAT Pierre
LAURENT Cyril	AMON Gérard
CHOCARDELLE Brigitte	GALICHET Gérard
BUTIN Gérard	TRAMONTANA Pascal

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :

Titulaires	Suppléants
CHASSIGNIEUX Ludovic	MELLIER André
FORTUNE Jean-Pierre	LECOMTE Guy
QUINCHE Jean-François	DHUICQ Etienne
NOTAT Jean	CHEVALLOT Pascale

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
SAIRE Patrick	GAY Vincent
ORBAN Raphaël	JOURNAUX Stéphane
FATOUX Roger	GUINOISEAU Yves
BOULANT Michel	BENOIST Alain
GILBIN Thierry	CHAUMEILLE Philippe
ARCADIPANE Bruno	DUMAIRE Christophe
FANCONY Danièle	MARX Claude
DELATTRE Stéphane	DAHERON Corinne
GUILLAUME Sébastien	CANNIAUX Laëtitia

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire général et le Directeur régional des finances publiques de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne,

LE PREFET,

Jean-François SAVY

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services
de la direction régionale des finances publiques de la région Champagne-Ardenne
et du département de la Marne**

Le directeur régional des finances publiques de la région Champagne-Ardenne et du département de la Marne

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral 2015-045 du 7 avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction régionale des Finances publiques de la région Champagne-Ardenne et du département de la Marne ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

La Trésorerie de CHALONS BANLIEUE sera fermée à titre exceptionnel pour cause de déménagement, du vendredi 5 juin 2015 au mardi 9 juin 2015 inclus.
À compter du mercredi 10 juin 2015, la Trésorerie de CHALONS BANLIEUE est transférée à la cité administrative TIRLET, 5 rue de la Charrière, 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Article 2^e :

La Trésorerie de CHALONS MUNICIPALE sera fermée à titre exceptionnel pour cause de déménagement, du lundi 8 juin 2015 au mercredi 10 juin 2015 inclus.
À compter du jeudi 11 juin 2015, la Trésorerie de CHALONS MUNICIPALE est transférée à la cité administrative TIRLET, 5 rue de la Charrière, 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés aux articles 1^{er} et 2^e.

Fait à Châlons-en-Champagne, le **18 mai 2015**

par délégation du Préfet,
L'Administrateur général,
Directeur régional des Finances publiques de Champagne-Ardenne et du département de la Marne
Étienne EFFA

Décision de représentation auprès du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Champagne

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques
de la région Champagne-Ardenne et du département de la Marne,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction régionale de Champagne-Ardenne et du département de la Marne ;
Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M. Étienne EFFA, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de la région Champagne-Ardenne et du département de la Marne ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 mars 2015 fixant au 1^{er} avril 2015 la date d'installation de M. Étienne EFFA dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de la région Champagne-Ardenne et du département de la Marne ;
Vu l'arrêté du 11 mai 2015 nommant M. Étienne EFFA administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Champagne Ardenne et du département de la Marne, commissaire du Gouvernement près le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Champagne ;
Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2009 portant nomination de M. Jacques AMBRAZE dans le corps des administrateurs des finances publiques et l'affectant dans le département de la Marne ;

Décide :

Article 1 – Autorise **M. Jacques AMBRAZE**, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion fiscale de la direction régionale des finances publiques de la région Champagne-Ardenne et du département de la Marne, à me représenter auprès du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Champagne.

Article 2 – La présente décision annule et remplace celle du 02 novembre 2011.

Article 3 – La présente décision prend effet le 20 mai 2015
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Fait à Châlons-en-Champagne, le **20 mai 2015**

L'Administrateur général,
Directeur régional des Finances publiques de Champagne-Ardenne et du département de la Marne
Étienne EFFA



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Reims, le 15 mai 2015

RECETTE DES FINANCES DE REIMS

134, RUE GAMBETTA

B.P. 52760

51065 REIMS CEDEX

n° 15/2015.

Affaire suivie par : Aurélie LAMPSON

Téléphone : 03.26.05.11.05

Télécopie : 03.26.82.75.41

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

Je soussigné, Jacky CARON, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chargé de la Recette des finances de Reims par intérim, constitue pour mes mandataires aux effets ci-après :

- 1) Mesdames Aurélie LAMPSON et Charlotte VENTRIBOUT ainsi que Monsieur Kamal KEHILA, inspecteurs des finances publiques, pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;
- 2) Madame Isabelle Poirier et Messieurs Philippe POINSOT et Frédéric PIGNOLET, pour bénéficier de semblables pouvoirs, mais n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part, de Mesdames LAMPSON et VENTRIBOUT ainsi que Monsieur KEHILA, sans qu'il soit cependant nécessaire de justifier de cet empêchement ; s'agissant de leur propre secteur d'activité, leur pouvoir ne pourra être exercé qu'en absence de tous les titulaires ayant la même procuration et dans le seul but d'assurer la continuité du service.



J. CARON

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques de la région Champagne-Ardenne
et du département de la Marne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction régionale de Champagne-Ardenne et du département de la Marne ;
Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M. Étienne EFFA, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de la région Champagne-Ardenne et du département de la Marne ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 mars 2015 fixant au 1^{er} avril 2015 la date d'installation de M. Étienne EFFA dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de la région Champagne-Ardenne et du département de la Marne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la division collectivités locales :

- **Mme Estelle GENDRON** administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division collectivités locales.

Reçoivent délégation dans le cadre des attributions de la division

Pour la signature des états fiscaux, des comptes de gestion, des bordereaux de transmission, des demandes de renseignements, des accusés de réception, des déclarations de recettes ou de dépôts, des récépissés et reçus divers, des taxes des états de poursuites, des certificats de paiement, des certificats de non-opposition, des certificats de cessation de paiement, des lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant l'ensemble des services constituant la division collectivités locales.

Pour la signature des arrêtés de décharge

Et plus généralement pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de la division.

- **Mme Christine COLLE-SERRAND** inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe de la responsable de la division
- **M. Frédéric SOMME** inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint de la responsable de la division

Service fiscalité directe locale et expertise juridique :

Reçoit délégation dans le cadre des attributions du service

Pour la signature des états fiscaux 1259, des bordereaux de transmission, des demandes de renseignements, des accusés de réception et des lettres d'envoi et autres documents ordinaires.

Et plus généralement pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de ce service.

- **M. Pierre KASZTELAN** inspecteur des finances publiques, responsable du service fiscalité directe locale et expertise juridique

Service qualité des comptes locaux :

Reçoit délégation dans le cadre des attributions du service

Pour la signature des bordereaux de transmission, des demandes de renseignements, des accusés de réception et des lettres d'envoi et autres documents ordinaires relatifs à la qualité comptable des collectivités territoriales et établissements publics locaux.

Et plus généralement pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de ce service.

- **Mme Delphine DEQUET** inspectrice des finances publiques, responsable du service qualité des comptes locaux

Service monétique, dématérialisation, Hélios et démarche partenariale :

Reçoivent délégation dans le cadre des attributions du service

Pour la signature des bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant les missions relatives à la monétique, à la dématérialisation et à la démarche partenariale.

Et plus généralement pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions du service.

- **M. David ROUVRE** inspecteur des finances publiques, correspondant monétique, dématérialisation et démarche partenariale
- **M Kamal KEHILA** inspecteur des finances publiques, chargé de mission à la recette des finances de Reims

Cellule Analyses financières :

Reçoit délégation dans le cadre des attributions de la cellule

Pour la signature des bordereaux de transmission, des accusés de réception et des lettres d'envoi et autres documents ordinaires relatifs aux analyses financières du secteur public local

- **M. Cyril PROUDHON** inspecteur des finances publiques, chargé de mission analyses financières

2. Pour la division des opérations et de la dépense de l'État :

- **M. Philippe COSTES** inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division des opérations et de la dépense de l'État
- **M. Daniel BURGUET** inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division des opérations et de la dépense de l'État

Contrôle et règlement de la dépense de l'État en mode classique et en mode facturier :

Pour la signature des bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, déclarations de recettes ou de dépôts, récépissés et reçus divers, procès-verbaux de lettres chèques, certificats de paiement, certifications de non-opposition, certificats de cessation de paiement, lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant le service, plus le paramétrage des seuils de contrôle dans le cadre du contrôle hiérarchisé, la validation électronique des virements dans l'application VIR, les suspensions de paiement et observations faites aux ordonnateurs, les accusés de réception des notifications d'oppositions et avis à tiers détenteur, les bordereaux de crédits sans emploi, les bordereaux d'envoi, les demandes de renseignement concernant les réimputations de virements, les demandes de pièces complémentaires, les courriers courant d'échange avec les ordonnateurs.

Et plus généralement les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de ces services.

- **Mme Sandrine LEROY** inspectrice des finances publiques, responsable du service dépense de l'État et du service facturier

Reçoit délégation de signature pour exercer celles déléguées spécialement à leur responsable de service, à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de celui-ci, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers :

- **M. Jean-Paul COLLOT** contrôleur principal des finances publiques, adjoint du service dépense en mode classique
- **Mme Isabelle VEDANI** contrôlease principale des finances publiques, adjointe du service facturier

Reçoit délégation de signature pour la validation électronique des virements dans l'application VIR.

- **M. Édouard LEFEBVRE** contrôleur des finances publiques
- **M. Pascal LEGRAND** agent administratif des finances publiques

Gestion des produits divers :

Pour la signature des bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, déclarations de recettes ou de dépôts, récépissés et reçus divers, taxes des états de poursuites, certificats de paiement, certifications de non-opposition, certificats de cessation de paiement, lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant le service, plus les lettres de rappel, les mises en demeure de payer, les saisies à tiers détenteur et les déclarations de créances au passif des procédures collectives.

Et plus généralement les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de ce service.

- **Mme Elisabeth DEPAQUIS** inspectrice des finances publiques, responsable du service gestion des produits divers

Reçoit délégation de signature pour exercer celles déléguées spécialement à leur responsable de service, à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de celui-ci, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers :

- **Mme Francine DAUTEL** contrôlease principale des finances publiques
- **Mme Zera BOUALI** contrôlease des finances publiques

Comptabilité générale de l'État :

Pour la signature des bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, déclarations de recettes ou de dépôts, récépissés et reçus divers, taxes des états de poursuites, certificats de paiement, certifications de non-opposition, lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant le service, plus la signature des mandats-cash et documents nécessaires au fonctionnement du compte courant postal, les chèques et documents nécessaires au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France, la validation générale des virements de la direction régionale des finances publiques sous l'application VIR, la validation électronique des virements de gros montant et virements étrangers.

Et plus généralement les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de ce service.

- **Mme Lydie CARLIER** inspectrice des finances publiques, responsable du service comptabilité générale

Reçoit également délégation pour la signature des bordereaux d'envoi et télécopies ordinaires, signature électronique des virements de gros montants et des virements étrangers, validation générale des virements de la direction régionale des finances publiques sous l'application VIR, déclarations de recettes ou de dépôts, récépissés et reçus divers :

- **M. Pascal COPITET** contrôleur principal des finances publiques
- **M. Florent DEVAUX** contrôleur des finances publiques

Reçoit délégation de signature des mandats-cash et des documents nécessaires au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France :

- **M. Pascal COPITET** contrôleur principal des finances publiques

Dépôts et services financiers :

Pour la signature des récépissés, déclarations de recettes et de dépôts de la Caisse des Dépôts et Consignations, et tous les documents de cette nature concernant le service dépôts de fonds, clientèle institutionnelle, CDC, les bordereaux récapitulatifs des dépenses payées par les régisseurs d'avances et états d'emploi des avances, les récapitulatifs des contrôles de la balance mensuelle, les procès verbaux de remise de service, les bordereaux de dépôts des régies d'amende et remboursement des montants trop perçus des régies de recette, les procès verbaux de destruction de documents pour les régies d'État.

Et plus généralement les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions du service.

- **M. Gilles FARIEZ** inspecteur des finances publiques, responsable du service dépôts et services financiers

Reçoit délégation de signature pour exercer celle déléguées spécialement à son responsable de service, à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de celui-ci, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers ;

- **Mme Laurence REVEL-MOUROZ** contrôlease des finances publiques, adjointe du responsable du service dépôts et services financiers

Caisse :

Reçoivent délégation de signature pour les déclarations de recettes ou de dépôts, récépissés et reçus divers, et les bordereaux de paiement des frais de mission des militaires partant à l'étranger.

- **Mme Laurence REVEL-MOUROZ** contrôlease principale des finances publiques
- **Mme Michèle PATAT** contrôlease des finances publiques
- **Mme Nadine FRAY** agente administrative principale des finances publiques
- **Mme Noëlle REMIET** agente administrative principale des finances publiques
- **M. Dominique LUCAS** agent administratif des finances publiques

Service liaison rémunérations :

Pour la signature des bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, déclarations de recettes ou de dépôts, récépissés et reçus divers, taxes des états de poursuites, certificats de paiement, certifications de non-opposition, certificats de cessation de paiement, lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant le service, plus la signature des accusés de réception des notifications d'opposition et avis à tiers détenteur, les lettres pour les avances budgétaires (mutation DOM-TOM) jusqu'à 7 500€, les déclarations de versement de la contribution de solidarité, les ordres de paiement jusqu'à 7 500€, l'octroi de délais jusqu'à 3 500€ sur une durée n'excédant pas 18 mois, la facturation des paies à façon.

Et plus généralement les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de ce service.

- **Mme Sylvie PERCHAT** inspectrice des finances publiques, responsable du service liaison rémunérations

Reçoivent délégation de signature pour exercer celles déléguées spécialement à leur responsable de service, à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de celui-ci, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers ;

- **M. Éric MARTIN** contrôleur principal des finances publiques, 1^{ère} adjoint – Oppositions et comptabilité
- **Mme Céline LAMOUSSE** contrôlease principale des finances publiques, 2e adjointe – Pôle métier, visa.

3. Pour la division certification des fonds européens :

- **M. Hugues ORTIS** inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division certification des fonds européens

Reçoivent délégation dans le cadre des attributions de la division

Pour la signature des bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant les missions relatives à l'autorité de certification des fonds structurels européens.

Et plus généralement les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de leur division

- **Mme Tiphaine AUBRY** inspectrice des finances publiques, chargée de mission
- **Mme Halima NEHNAHI** inspectrice des finances publiques, chargée de mission

4. Pour la division expertise et action économiques et financières :

- **M. Dominique MARI** inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division expertise et action économiques et financières

Reçoit délégation dans le cadre des attributions de la division

Pour la signature des bordereaux de transmission, des demandes de renseignements, des accusés de réception, des lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant la mission.

Et plus généralement les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de la division.

- **M. Claude BLANCHARD** inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint du responsable de la division

Article 2 : La présente décision sera effective au 1^{er} juin 2015, elle annule et remplace la décision du 1^{er} avril 2015.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Châlons-en-Champagne, le **1^{er} juin 2015**

L'Administrateur général,

Directeur régional des Finances publiques de Champagne-Ardenne et du département de la Marne

Étienne EFFA